

## ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés

**NOM**

**ADRESSE**

**N° DE TEL**

Ci –après désigné le preneur

d'une part...

**ET MR & MME AUBON LINARES AGNES**  
3 RUE DE L'AUBIER  
16290 HIRSAC

TEL : 05.45.35.83.37

d'autre part...

Agissant en qualité de bailleur,

Le bailleur donne à louer au preneur qui accepte, les locaux meublés sis à DENIA

### **DESIGNATION :**

Nom et adresse de la résidence : DEVESES PLAYA  
Avenida BOTICARI, EL VERGER  
PROVINCE D'ALICANTE

Caractéristiques sommaires : 3 chambres, séjour, cuisine, salle de bain, cabinet de toilette, jardin, terrasse, patio, solarium.

### **DUREE DE LOCATION**

La présente location est consentie pour la période du :

(arrivée le samedi entre 14h et 18h – départ le samedi entre 7h et 12h)

### **LOYER**

La présente location est consentie moyennant le prix de :

Pour la réservation, le preneur verse ce jour 20% du montant de la location, soit la somme de  
(chèque libellé au nom du bailleur)

le solde, soit : devra être impérativement réglé 20 jours avant le début de la  
location, soit le : après cette date, à défaut de versement du solde, le présent

engagement sera considéré comme résilié et le montant de la somme versée en acompte acquise au bailleur.

### **CAUTIONNEMENT - NETTOYAGE**

Le preneur devra verser en même temps que le solde une somme de : 400€ (chèque libellé au nom du bailleur), a titre de caution, pour palier, le cas échéant aux dégâts qui pourraient être causés aux objets, mobilier, et éléments de constructions : Cette caution sera retournée dans un délai d'une semaine après vérification de l'état des lieux.

Le ménage devra être effectué par le preneur lors de son départ ou par une entreprise de nettoyage de son choix.

### **ENGAGEMENT DU PRENEUR :**

Le preneur et les personnes énumérées ci-dessous devront respecter le règlement de copropriété de la résidence. (ci-joint contrat).

Le preneur déclare que les personnes suivantes seront les seules à occuper les lieux durant la période de location : en cas de non-respect de cette clause, le propriétaire se réserve le droit de refuser la mise à disposition de son logement sans remboursement des loyers.

### **NOM des Occupants et Ages.**

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-

### **CLAUSE RESOLUTOIRE :**

En cas d'inexécution d'une des clauses du présent engagement, le bailleur pourra résilier immédiatement le contrat de location.

Fait à

Le

Le bailleur

le Preneur  
(lu & approuvé)

<b><u>IMPORTANT : Les draps et le linge de maison ne sont pas fournis</u></b>
---